

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le seize juin, à 20H30, le Conseil Municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, Maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Philippe DUCHESNE, Denis GARCÈS, Josseline GRIDELET, Armelle HENNO, Jocelyne LELONG, Dominique LUNEAU, Pascale NONDÉ, Sébastien RICHARD, Vincent RIVIÈRE.

Absents excusés : Daniel CATALAN et Annie LUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LUNEAU

Madame Annie LUQUET donne procuration à Madame Josette CASTEL

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 14*

Convocation : 10 juin 2009

Affichage du procès-verbal : 23 juin 2009

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – tarifs cantine et garderie périscolaire :

La commission des finances et affaires scolaires s'est réunie le 26 mai dernier et propose une augmentation des tarifs de 3 %.

Les tarifs pratiqués actuellement ont été fixés par délibération du 27 mars 2007 et du 14 octobre 2008 :

- Repas : 3,10 €,
- Garderie :
 - o le matin : 1,80 €,
 - o le soir : 1 heure avec goûter : 2,65 €,
 - o le soir : 2 heures avec goûter : 3,70 €,
 - o Forfait : 17H30 – 18H30 : 1,20 €,
 - o Dépassement horaire : 12,20 €.

-

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2009 - 2010 :

- Repas à la cantine : 3,20 €,
- Garderie :
 - o le matin : 1,85 €,
 - o le soir : 1 heure avec goûter : 2,75 €,
 - o le soir : 2 heures avec goûter : 3,80 €,
 - o Forfait : 17H30 – 18H30 : 1,25 €,
 - o Dépassement horaire : 12,20 €.

2 – Demandes de subvention :

- Réfection du mur du cimetière :

Lors de sa séance du 14 octobre 2008, le conseil municipal a délibéré pour solliciter une subvention auprès du parc naturel régional du Gâtinais français pour des travaux d'enduit de mur et de couronnement au cimetière.

A la suite de visites des entreprises de maçonnerie et à la demande du PNR, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires et de modifier certains ouvrages et matériaux non prévus dans le devis initial. Le nouveau montant des travaux est estimé à 40 435 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau montant des travaux et sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du PNR. Il est précisé que ces travaux seront réalisés en 2 tranches (2010 – 2011).

- Abri bus :

La commune envisage de compléter l'aménagement de l'arrêt de bus situé sur la Place du Général de Gaulle par l'implantation d'un abri bus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du syndicat des transports d'Ile de France (STIF) et du conseil régional d'Ile de France pour l'acquisition et la pose de cet abri bus dont la dépense est estimée à 11 429,65 € H.T.

- Menuiseries de l'école :

Le conseil général de Seine-et-Marne accorde, dans le cadre du fonds E.CO.L.E des subventions aux communes pour la réalisation des travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments scolaires.

Les fenêtres de la classe de maternelle, du dortoir, de la tisanerie et du couloir des sanitaires sont en mauvais état. Il s'avère nécessaire, pour permettre une économie d'énergie, de procéder à leur remplacement. Le coût de cette opération est estimé à 26 342 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès du conseil général pour la pose de menuiseries en aluminium avec parois isolantes.

3 – Acquisition d'un véhicule électrique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de préserver le tracteur agricole et le Kubota, il serait utile d'acquérir un véhicule utilitaire pour les services techniques. Il propose l'acquisition d'un véhicule à motorisation électrique de type MEGA, avec benne basculante, attelage remorque, avec une autonomie de 70 km.

Deux entreprises ont présenté un devis :

- Greenmat : 18 083,94 € H.T.
- Enviromat : 18 453,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que pour l'acquisition de ce type de véhicule, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'aide financière accordée est égale à 30 % du surcoût par rapport à l'acquisition d'un véhicule thermique, plafonnée à 2 000 € ou 3 000 € maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et décide de retenir la proposition de l'entreprise GREENMAT,
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de l'ADEME.

MARCHES DE TRAVAUX

Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation du logement de la boulangerie :

Par délibération en date du 31 mars 2009, le conseil municipal a attribué le marché de travaux de réhabilitation du logement de la boulangerie. En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier certaines prestations pour les lots suivants :

Lot n° 1 : démolitions – maçonnerie – couverture – carrelage d'un montant de 22 000 € H.T. attribué à l'entreprise GAUDIN :

Prestations non réalisées : - 3 135,37 € H.T.

Prestations supplémentaires : reprise du plancher, travaux de couverture, ventilation et étanchéité : + 2 833,12 € H.T.

Le montant de l'avenant n° 1 s'établit en moins-value à : 302,25 € H.T.

Le nouveau montant du marché s'élève à 21 697,75 € H.T.

Lot n° 2 : charpente – plancher – escalier d'un montant de 6 500 € H.T. attribué à l'entreprise GALVAING :

Prestations supplémentaires : reprise du plancher sous l'ancien escalier et dans la salle de bains : + 632,50 € H.T.

Le montant de l'avenant n°1 s'établit en plus-value à 632,50 € H.T.

Le nouveau montant du marché s'élève à 7 132,50 € H.T.

Lot n° 3 : menuiserie, d'un montant de 7 483,28 € H.T. attribué à l'entreprise COGNARD :

Prestations non réalisées : parquet de la chambre : - 571,37 € H.T.

Prestations supplémentaires : réalisation de petites menuiseries et d'une trappe de visite : + 226,57 € H.T.

Le montant de l'avenant n°1 s'établit en moins-value à 344,80 € H.T.

Le nouveau montant du marché s'élève à 7 138,48 € H.T.

Le nouveau montant total du marché s'élève à 68 748,04 € H.T., soit une moins-value de 14,55 € H.T. par rapport au marché initial.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les nouveaux montants des marchés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

PERSONNEL

Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi :

Des besoins en personnel se font sentir aux services techniques, notamment pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat, à durée déterminée (6 à 18 mois) est destiné à favoriser le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Pôle emploi et tout document relatif à cette affaire.

URBANISME

1 - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols :

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 30 septembre 1985, modifié le 20 janvier 1989, 18 décembre 1990, 16 janvier 1996 et 24 janvier 2006,

Vu l'arrêté du Maire en date du 4 décembre 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du POS,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur assorti de la réserve suivante : le maintien de la plantation prévue dans la zone UB, à proximité de l'emplacement réservé n°1, le long de la RD 152,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne remettent pas en cause la présente modification du plan d'occupation des sols,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la modification du plan d'occupation des sols tel qu'elle est annexée à la présente délibération,

- dit que la présente délibération, conformément au code de l'urbanisme, sera affichée en mairie pendant un mois et que mention en sera insérée dans les journaux locaux et deviendra exécutoire après accomplissement de ces mesures de publicité.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Bail de la boulangerie :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bail commercial entre la commune et la Société « la Boulangerie du Pré Chamblain » se termine le 1^{er} novembre 2012. Considérant que les preneurs actuels cèdent leur fonds de commerce, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- résilier amiablement et sans indemnité le bail commercial entre la commune d'Ury et la société « la boulangerie du Pré Chamblain »,
- établir un nouveau bail avec les repreneurs du fonds de commerce,
- signer l'acte notarié en résultant et tout document relatif à cette affaire.

L'assemblée délibérante désigne Maître Gressier, notaire à La Chapelle-la-Reine pour la rédaction de l'acte.

2 – Compte-rendu des réunions des syndicats et des commissions municipales :

SICTRM : Monsieur le Maire et Monsieur GARCÈS présentent au conseil municipal le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie en présence de Monsieur PAPOUGNOT, président du SICTRM, Monsieur CHANDESRIS, directeur et des représentants du bureau chargé de l'étude sur l'optimisation de la collecte des déchets dans les communes.

Monsieur le Maire a confirmé la position du conseil municipal qui souhaite une seule collecte des résidus ménagers par semaine et une collecte du tri sélectif tous les 15 jours.

Le nouveau contrat de marché public sera effectif à compter du 1^{er} février 2010.

La suppression des encombrants est envisagée à partir de 2010. Il pourra y avoir, à la demande des communes une collecte des encombrants dont le coût sera à leur charge.

Parc naturel régional du Gâtinais français : Mmes CASTEL et LUQUET ont visité la platière de Meun à Achères-la-Forêt le 8 avril dernier.

Madame CASTEL informe l'assemblée que le PNR a mis à disposition des citernes pour la récupération des eaux pluviales dans certaines communes.

Monsieur BENBAOUALI a assisté à une réunion le 14 mai dernier, au cours de laquelle une partie de la charte a été approuvée.

Il indique que le PNR propose son aide dans l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Syndicat mixte d'étude et de programmation : Madame CASTEL a assisté le 12 mai dernier à une réunion de travail sur l'aire de grand passage des gens du voyage. Monsieur le Maire a adressé un courrier au SMEP précisant que la commune ne dispose pas de réserve foncière suffisante permettant l'implantation d'une aire de grand passage.

Amicale des maires du canton de La Chapelle-la-Reine : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des réunions de travail sont organisées pour la création d'une communauté de communes. La communauté de communes est un établissement de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

Dans un premier temps, il s'agit de définir un périmètre. Le souhait d'une majorité des maires du canton est de limiter ce périmètre à l'échelle du canton.

Le Sous-Préfet qui détient un pouvoir d'appréciation a donné son accord pour ce périmètre.

3 - Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Informations sur les décisions prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

- Arrêté du 23 avril 2009 : signature avec la société SAGA LAB d'un contrat pour le contrôle des équipements sportifs, aires collectives de jeux, parcours de santé pour les années 2009 -2010 – 2011 pour un coût annuel de 516,63 € H.T.

-

4 – Informations diverses :

- Acquisition de la balayeuse pour un montant de : 3 584,01 € TTC,
- Acquisition d'un épandeur de sel pour un montant de : 2 868,01 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Le Maire,

Régis DENEUVILLE.